



Traversée de Huy à la nage en Meuse

1000 M

Dimanche 12 juillet 2015

Une organisation de la COOL Huy asbl avec la collaboration de la ville de Huy

AVANT PROGRAMME

Le règlement de la manifestation est fixé sur les bases sportives définies par la FINA.

Deux catégories principales :

- > 1) Natation : Pas d'équipement en néoprène autorisé sauf bonnet,
- > 2) « open » : équipements autorisés

Pour la catégorie 1, les inscriptions doivent être envoyées par le secrétariat du club auquel le nageur est affilié.

Pour la catégorie 2, les inscriptions individuelles sont autorisées.

Catégories d'âge : 18 ans et moins, 19 à 34, 35 à 54, 55 et plus.

Le comité se réserve le droit de diviser ou jumeler les catégories d'âge en fonction du nombre d'inscriptions.

Inscription: Date limite pour la catégorie 1, « Natation » avant le 4/7/2015,
Coût : 5€ si versement avant le 4/7/2015, 8€ ensuite, IBAN BE97 3631 3133 8949
précisant « inscription KM » + le club et le nom du nageur.
10€ le jour même.
Les nageurs inscrits pour le KM auront la possibilité de participer à la traversée de la Meuse du 12/7/15 si ils le souhaitent.

A envoyer à l'attention de :

COOL Huy - Rue du Marais, 120 - 4500 HUY
meuse@traverseedelameuse.be

Préciser : catégorie (Natation/Open), style, sexe, âge

Rendez-vous : à l'Aubette, av Delchambre à 4500 HUY
Il est conseillé aux nageurs d'arriver déjà équipés de leur maillot.
10h00 : Distribution des bonnets et marquage des numéros
10h00 : Réunion des délégués et composition du Jury
Chaque nageur recevra son bonnet numéroté et un ticket boisson.

Infos et Timing : premier départ 11h30, dernier départ 12h10,
le détail du programme sera confirmé le 8/7/15

Pour toutes les courses :

Départ : face à l'Hôtel du fort, sous le pont du chemin de fer.

Appel, 5 min avant le départ de la course

Arrivée, en amont du Pont de l'Europe, Quai d'Arona

Distance maximale : 1000 mètres.

Remise des prix devant l'aubette Av Delchambre.

Vestiaires, Douches et Toilettes à la Piscine de Huy

Sécurité assurée par la présence de bateaux, plongeurs et kayaks.

Le comité organisateur de la course est seul compétent pour régler tout litige ou contestation et valider les inscriptions. Les décisions prises seront sans appel.